

ANNEXE

Bordereau des prix pour les redevances du service de l'assainissement non collectif

Tarifs au 1^{er} avril 2021

La présente annexe doit prévoir les redevances telles que décidées par la Collectivité. Les tarifs sont indiqués à la date d'adoption du règlement de service par la Collectivité qui est mentionnée en première page du présent document. Ces tarifs varient selon la formule de révision des prix prévue dans le contrat de délégation de service public. Sur simple appel téléphonique auprès de l'Exploitant du service, vous pouvez prendre connaissance des derniers tarifs en vigueur.

Désignation des prestations	Montant en € HT
Conception des installations	
Redevance pour le contrôle de conception d'installations neuves ou réhabilitées	90,00 €
Réalisation des installations	
Redevance pour le contrôle de réalisation d'installations neuves ou réhabilitées	110,00 €
Contrôle des installations existantes	
Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement d'installations existantes	92,00 €
Redevance pour le diagnostic dans le cadre de la vente d'un bien immobilier	130,00 €